

12 Sports

Football/Championnat national D1/CF Mounana-Missile FC : 1-0, à l'INJS

Les gus d'Opiangah gardent espoir

A.M.
Libreville/Gabon

APRÈS deux matchs nuls consécutifs (7e et 8e journées), le CF Mounana n'avait plus droit à l'erreur s'il voulait espérer garder un maigre espoir de disputer la phase des playoffs. Un but de son attaquant Louis Autchanga (10e) a suffi aux champions du Gabon en titre pour garder cet espoir, si infime soit-il. Car, avec 13 points et une différence de but de +3, les

Mounanais occupent la 7e place du classement. Ils sont devancés par l'intouchable USB (22 pts, +11), Lozo Sport (16 pts, +10), Mangasport (15 pts, +6), CMS (15 pts, +5) et Akanda FC (14 pts, -1). Ils ne peuvent attendre qu'un faux pas de ces trois dernières équipes citées lors de la 10e et dernière journée qui va se disputer mercredi prochain pour faire partie du carré d'as des playoffs. On ne peut donc pas dire que c'est gagné. Même si mathématiquement le CF Mounana n'est pas hors course. Mais,



Photo : Sylla Bal

L'attaquant du CF Mounana, Louis Autchanga (jaune), auteur de l'unique but de la rencontre.

les hommes de Kevin Ibinga gagneraient à rehausser leur niveau de jeu face à l'Olympique de Mandji s'ils veulent

garder leurs chances intactes. Car, leur prestation hier face à Missile FC était de loin la moins aboutie de la

saison, il en est de même pour Missile FC. Les deux équipes se sont fait remarquer, sur le plan technique, par des imprécisions au niveau des passes, des tirs ratés devant les buts, en plus des contrôles approximatifs. Et, tactiquement, les joueurs se sont montrés individualistes et désordonnés dans leur placement sur l'aire de jeu. Plutôt que de combiner ou de rechercher le partenaire le mieux placé, les joueurs, de part et d'autre, ont fait preuve d'égoïsme, cherchant à faire seuls la décision. En première mi-temps, l'équipe de Mounana aurait pu mener par au moins trois buts d'écart.

Idem pour l'équipe militaire qui, en seconde période, est revenue avec de bonnes intentions. Imposant à son adversaire un jeu rugueux, elle s'est procurée pas moins de cinq occasions nettes de but. Toutes vendangées par précipitation ou mauvais choix. Dans ce festival de raté, l'arbitre de la rencontre s'est invité lui aussi en refusant d'accorder à Mounana un penalty parfaitement valable. Même les militaires venus nombreux supporter leur équipe n'ont rien compris à la décision de l'arbitre. Heureusement pour lui que ce fait de jeu n'a pas eu d'incidence sur le résultat définitif de la rencontre.

Ce qu'ils en pensent



Photo : SYLLA BAL

saison.»

Hervé Patrick Opiangah, président-fondateur du CF Mounana : «C'est bien pour l'effectif d'avoir pris trois points. Si les jeunes arrivent à se qualifier pour la phase des playoffs, ce sera encore meilleur pour eux. Mais, ma position d'ensemble par rapport au déroulement de la saison, est que je suis déçu. Je vis la situation du CF Mounana avec beaucoup de frustrations. Je suis très en réserve présentement. Je prendrai mes responsabilités à la fin de la



Photo : Sylla Bal

entraînements, mais au manque de détermination des joueurs qui n'en veulent pas suffisamment. »

Stéphane Bounguendza, coach de Missile FC : « Je suis très déçu et dépité de la prestation de mes gars. Se créer autant d'occasions et ne pas en transformer, ne serait-ce qu'une seule, est déplorable. C'est la copie conforme des matchs qu'on a eu à jouer depuis la reprise du championnat : on se crée des occasions, mais malheureusement, on se montre maladroit devant les buts. La faute ne se situe pas au niveau du contenu des entraînements, mais au manque de détermination des joueurs qui n'en veulent pas suffisamment. »



Photo : Sylla Bal

sommes là où nous sommes parce qu'on mérite d'être là, au vu de nos prestations. Le tort revient à personne d'autre qu'à nous-mêmes. Nous n'avons pas pu être à la hauteur mais, il nous revient de sortir de la compétition tête haute si on ne parvient pas à jouer les playoffs. »

Stéphane Bitseki Moto, capitaine du CF Mounana : « Le match a été très difficile cet après-midi, eu égard à la qualité de nos adversaires. Ils étaient très physiques et accrocheurs, au point qu'on n'a pas pu développer notre football habituel. Mais, l'essentiel est là : on a gagné le match et on s'est un peu donné le moral. J'avoue, cependant, qu'on se réveille un peu en retard. Il fallait qu'on gagne les matchs depuis pour pouvoir être dans le carré d'as. Nous sommes là où nous sommes parce qu'on mérite d'être là, au vu de nos prestations. Le tort revient à personne d'autre qu'à nous-mêmes. Nous n'avons pas pu être à la hauteur mais, il nous revient de sortir de la compétition tête haute si on ne parvient pas à jouer les playoffs. »

Recueillis par A.M.

Tous les résultats de la 9e journée

Olympique de Mandji – Nguen'Asuku : 3-1
CF Mounana – Missile FC : 1-0
USB – Oyem AC : 1-0
AO CMS – Adouma FC : 1-1
Akanda FC – Stade Mandji : 4-3
Stade Migovéen – Lozo Sport : 0-4
AS Pélican – Mangasport : 0-0

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET
GABON

Projet : Programme de remise à niveau des Infrastructures du Transgabonais
Amélioration des conditions de vie en ligne des agents SETRAG

Objet de l'AMI : Sélection d'un Consultant (bureau d'étude) pour une mission de maîtrise d'œuvre (MOE) avec assistance au maître d'ouvrage (AOR) dans les travaux de construction et réfection de bâtiments de la SETRAG

L'Etat du Gabon au profit de la SETRAG, concessionnaire du Transgabonais a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du projet Programme de remise à niveau des Infrastructures du Transgabonais - Amélioration des conditions de vie en ligne des agents SETRAG.

Les Services du consultant auront pour objet Mission de maîtrise d'œuvre (MOE) avec assistance au maître d'ouvrage (AOR) dans les travaux de construction et réfection de bâtiments de la SETRAG.

La SETRAG invite les consultants à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les Etats étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr.

Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Pour sa compétence technique, il sera chargé par la SETRAG de concevoir ou valider le projet, d'assurer la conformité architecturale, technique et économique de la réalisation du projet objet du marché, de diriger et de contrôler l'exécution des travaux et de proposer leur réception et leur règlement, d'assister la SETRAG pendant la période de parfait achèvement.

A titre indicatif, le Projet concerne la construction de près de 150 logements neufs et réhabilitation de plus de 200 logements existants.

La SETRAG dressera une liste restreinte de 6 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels elle adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- L'expérience générale dans le domaine de la construction et la réfection de bâtiments (projets similaires en maîtrise d'œuvre (MOE) avec assistance au maître d'ouvrage (AOR)) ;
- La compétence dans le domaine de l'audit et du contrôle des travaux, suivi et exécution, analyse, contrôle et réception des ouvrages, etc.) ;
- La logistique nécessaire au suivi des travaux et au déploiement le long du Transgabonais ;
- La capacité financière (chiffre d'affaire sur les 5 dernières années, comptes de résultat, accès à des facilités de crédit ou liquidités etc.)

Les Entreprises peuvent s'associer avec d'autres entreprises pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Si le consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :

- Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres.
- OU
- Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

Les Entreprises intéressées peuvent obtenir l'annexe de l'AMI et des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous les jours ouvrables entre 09 heures à 15 heures. Les manifestations d'intérêt écrites en langue française en trois (03) exemplaires (01 original et 02 copies + 1 clé USB) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier au plus tard le 25 mai 2018 à dix (10) heures, heure locale.

SETRAG, BP 578, Direction Générale
Route de OWENDO – LIBREVILLE (GABON)
Nohine LO – Directeur du Programme d'Investissement (DPI)
Téléphone / Fax : +241 01.70.83.01
E-mail : appel.offres@setrag.com

LE DIRECTEUR GENERAL